République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 15 mai 2024

Membres en exercice

: 11

Présents: 9

Date de la convocation: 06/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 10Présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD,

Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé

Pour: 10 RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE

Contre: 0 Représentés : Michel TRIGNOL par Bernard GUITTARD

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Didier THOMAS

Secrétaire de séance : Elisabeth KNICKERBOCKER

Objet: Gérance de l'auberge - bail commercial et bail à loyer avec la SASU LE GUIZZ - DE_2024_025

Suite à l'appel à candidature lancé pour l'exploitation de l'auberge de la commune, la candidature de Madame Nathalie HATEM a été retenue par la commission en charge de la gestion de ce commerce.

Considérant que la commune souhaite préserver le dynamisme commercial et social local et donc faire le nécessaire pour sauvegarder le dernier commerce de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de conclure un bail commercial dérogatoire de courte durée pour la gérance de l'auberge (usage du rez-de-chaussée du bâtiment) avec la société SAS LE GUIZZ gérée par Mme Nathalie HATEM à compter du 1er juin 2024 pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2024.
- de facturer le loyer de la partie commerciale à 200€/mois et le loyer de l'appartement à 350€/mois (le bail à loyer vient en annexe du bail commercial dérogatoire pour permettre aux exploitants de l'Auberge d'être logés sur place pour l'exercice essentiel de leur activité).
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme Le Maire, Georges GAY

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 15 mai 2024

Membres en exercice

Date de la convocation: 06/05/2024

: 11

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Présents : 9
Votants: 10

Présents : Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD,

Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé

Pour: 10

RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE

Contre: 0

Représentés: Michel TRIGNOL par Bernard GUITTARD

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Didier THOMAS

Secrétaire de séance : Elisabeth KNICKERBOCKER

Objet: Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois granulés dans les locaux de l'école - DE_2024_026

M. le Maire revient sur la délibération prise lors de la réunion du 12 avril 2024 qui validait le projet de changement de la chaudière du bâtiment école par une chaufferie bois granulés. Il convient maintenant de faire appel à un maitre d'oeuvre pour la conception et le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- décide de retenir la candidature de la SCP ESTIER LECHUGA, architecte à Ceyrat pour un montant d'honoraires fixé à $7\,400€$ HT,
- prend note que le cabinet d'architecte associera les services du BET FLUIDOME pour les études techniques de chaufferie,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme Le Maire, Georges GAY